

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/08/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

27/08/2019

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille dix-neuf, le trente août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. BERCHEM Franck, Mme VILLENEUVE Odile

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/08/30/105

Objet : Amicale Sapeurs-Pompiers - Demande de participation au vin d'honneur à Sainte Barbe

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Magnet, concernant la demande de financement du vin d'honneur prévu le 14 décembre prochain à l'occasion de la Saint Barbe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette demande pour cette année, car cette dépense n'a pas été prévue au budget 2019, et trop peu d'éléments permettent d'estimer le coût de ce financement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAGNET
Le Maire,

